



Nouvelle-Calédonie

A Nouméa le 25 février 2014,

Au chef du service de l'industrie,
Inspecteur des installations classées
DIMENC – Service industrie
BP 465
98845 NOUMEA CEDEX

Courrier n° 065-02-2014/SC-FG

Objet : Réponse au courrier du 8 janvier 2014

Dossier N°I-SI_335/ID_51_8

Réf : Arrêté d'autorisation d'exploiter n°379-2008/PS du 17 mars 2008.

CS 14-3160-32/DIMENC

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Arrivé le	4 MAR. 2014
Enregistré le	6 MAR. 2014
N° CE	- 3160 - 516

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la réponse à votre courrier du 8 janvier 2014 ayant pour objet la transmission du compte rendu d'inspection de nos installations de DUCOS du 19 décembre 2013.

Les différents points relevés dans le compte rendu d'inspection ont ainsi été traités et détaillés dans le document ci-joint.

Vous priant de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Fabien GIL
Chef de centre Route

COLAS Nouvelle-Calédonie
BP 3410 - 98846 NOUMEA CEDEX
Tél : 24.26.38 - Fax : 27.19.14
Fabien GIL
Chef de Centre Route



Nouvelle-Calédonie

Réponse au compte rendu d'inspection du 19 décembre 2013

1. Principales constatations lors de l'inspection :

1.1. Incident sur la cuve d'émulsion :

Vous trouverez ci-joint le rapport d'incident concernant la fuite apparue sur la cuve d'émulsion. Nous avons bien pris note que ce type d'incident doit faire systématiquement l'objet d'un rapport d'incident à la DIMENC.

1.2. Fuite au niveau d'une conduite de bitume :

Nous avons profité de l'arrêt annuel des productions pour intervenir sur la conduite de bitume. Lors du redémarrage nous avons néanmoins remarqué qu'une légère fuite subsistait. Une intervention sera programmée prochainement en fonction de nos productions afin de supprimer cette dernière fuite. Deux jours d'arrêt seront à prévoir (dans les 2 prochains mois).

1.3. Rétention des stockages amines :

Nous sommes actuellement en train de redimensionner les retentions dont nous avons besoin en fonction du volume de matière premières en stock. Nous avons déjà pris contact avec plusieurs entreprises afin d'établir des devis pour la réalisation de ces travaux. Ces travaux seront achevés 2^{ème} semestre 2014.

1.4. Lignes haute tension non matérialisée par un panneau

La commande du panneau est en cours. Il sera installé sur le mois de mars.

1.5. AAI et AAE :

Nous avons bien noté que nous devons nous adresser à la DIMENC afin d'obtenir des autorisations administratives d'importation et d'exportations lorsque nous envoyons notre gamma densimètre en France pour étalonnage ; l'export et l'import de substances radioactives étant effectivement soumis à autorisation délivrée par la DIMENC.

1.6. Présence d'eau dans les cuvettes de rétention :

L'eau présente dans les cuvettes de rétention a été pompée et transférée dans le réseau d'assainissement en amont de notre dispositif de déboureur séparateur afin d'être traitée.

La terre diatomée est en fait utilisée pour absorber les résidus d'huile qui peuvent s'échapper lors de certaines manipulations.

1.7. Présence de retenues d'eau au niveau du stockage des agrégats :

Des travaux de terrassements seront effectués au cours du mois de mars afin de rétablir les pentes appropriées.

fc



Nouvelle-Calédonie

2. Point sur les registres et documents prévus :

2.1. Plan recensant les zones de dangers en fonction des stockages et matériels utilisés

Vous trouverez ci-joint un plan recensant les différentes zones de dangers identifiées par couleur en fonction des produits stockés.

2.2. Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2013 sera finalisé pour la fin du mois de février et vous sera donc transmis sous quinzaine.



Nouvelle-Calédonie

Rapport d'incident

Objet : fuite détectée sur la cuve de stockage de l'émulsion R65

Date : 24 octobre 2013

Description du problème :

Le 24 octobre 2013 après-midi, une fuite de la cuve de stockage d'émulsion R65 est détectée. La cuve contient alors 30 tonnes d'émulsion.

Actions immédiates pour contenir la fuite:

Nous avons immédiatement transféré une partie de l'émulsion de cette cuve dans un camion-citerne pouvant contenir 20 T d'émulsion et le reste a été envoyé dans une autre cuve de stockage vide (cuve I50) de capacité 18T.

Toute l'émulsion a donc été reprise par notre capacité de stockage avant d'être utilisée sur nos chantiers. Pendant le transfert, nous avons tout de même perdu 1 à 2 T de produit qui s'est déversé dans le bac de rétention prévu à cet effet.

Nous avons ensuite déposé du sable au fond du bac de rétention afin d'absorber l'émulsion répandue.

➤ **Récupération du déchet** :

L'émulsion au contact du sable a fait rupture ce qui a donné un matériau inerte que nous avons incorporé petit à petit à notre blanc de poste (= « déchets » d'enrobés obtenus au démarrage et à l'arrêt de la centrale d'enrobé : matériau pas suffisamment enrobé de bitume pour être appliqué sur les chantiers en tant qu'enrobé). Ceux-ci sont par la suite soit réutilisés sur les chantiers en matériaux de remblais, soit envoyés en décharge.

Cause de la fuite :

La fuite est due à un problème de conception de la cuve et à mauvais contrôle qualité de la part du fournisseur, en effet des soudures entre la cuve et les tubes intérieurs n'étaient pas dans un métal d'apport suffisamment robuste pour une cuve de cette capacité.

Avant la remise en route de la cuve au début du mois de janvier 2014, nous avons respecté la procédure indiquée par le fournisseur. Cette procédure consistait à reprendre les défauts de soudure et de traitement du métal à l'intérieur de la cuve.